

Saumur

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Appel à projet 2012

Par lettre circulaire en date du 8 novembre 2010, le gouvernement a confirmé la prolongation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale jusqu'au 31 décembre 2014.

Pour cette année 2012, l'ACSé donne priorité aux actions qui interviennent en faveur de l'éducation, de l'emploi et de la prévention de la délinquance ; la ville de Saumur portera également attention aux projets visant à améliorer le cadre de vie, et la Communauté d'Agglomération Saumur Agglo mobilisera plus particulièrement ses crédits dans le domaine de l'emploi. La Caf de l'Anjou est concernée dans un champ de compétence large par les thématiques famille, parentalité, enfance, jeunesse.

Les moyens seront orientés afin de favoriser d'une part, les actions partenariales à destination des territoires les plus prioritaires et d'autre part, les projets expérimentaux ou innovants.

Rappelons que le Cucs s'adresse aux territoires prioritaires suivants:

- Chemin vert,
- Hauts Quartiers,
- Croix verte,
- Millocheau

Pour vous permettre d'ajuster le mieux possible vos projets aux besoins identifiés, voici pour chacun des axes thématiques, les priorités des actions qui seront privilégiées dans l'octroi des subventions :

Education et égalité des chances

Seront privilégiés le soutien scolaire, la lutte contre l'illettrisme, les projets favorisant l'apprentissage de la lecture et l'écriture, la lutte contre l'absentéisme scolaire et la déscolarisation.

Les projets menés auprès des scolaires doivent s'accompagner d'un travail avec les parents, la réussite scolaire dépendant en grande partie de l'environnement familial de l'enfant.

Par conséquent, l'aide aux devoirs et les projets périscolaires impliquant les familles ou les parents dans la scolarité de leur enfant feront l'objet d'un intérêt particulier.

A ce titre, les porteurs de projets pourront s'appuyer sur les coordonnateurs du Programme de Réussite Educative- PRE ainsi que sur la chargée de mission de la Caf, qui assure le suivi du contrat d'accompagnement à la scolarité- CLAS.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale souhaite également promouvoir l'accès à la culture et à la pratique culturelle par l'organisation de manifestations au sein des quartiers, l'implication des habitants dans la réalisation d'un projet collectif, et par des actions qui peuvent familiariser avec les lieux institutionnels (visites de bâtiments et monuments, parcours découvertes de la ville). Les projets visant à favoriser la découverte de pratiques culturelles variées seront donc examinés avec attention.

Prévention de la délinquance

De façon large, les projets visant à développer la notion de citoyenneté, de respect des règles et d'estime de soi, susciteront un intérêt particulier.

Seront favorisées les actions permettant une initiation et un accès au sport pour tous, tant en club qu'en pratique libre, privilégiant les activités de pleine nature du type escalade, équitation, natation, plongée...

En matière de sécurité routière, les projets devront sensibiliser et informer les adolescents sur les risques et les nuisances, en organisant par exemple des opérations de prévention en direction des 2 roues, en coordination avec la Police.

Enfin, des séances éducatives concernant les risques liés à la consommation d'alcool et de drogues pourraient également être planifiées avec les responsables des collèges, lycées et centres de formation ainsi que les parents.

Les projets en matière de prévention de la délinquance doivent s'accompagner d'actions de soutien à l'exercice de la fonction parentale et sensibiliser au rôle des parents et de l'environnement familial dans la prévention des comportements.

Habitat et cadre de vie

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale souhaite soutenir des actions venant renforcer la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), qui a pour finalité d'assurer une meilleure gestion de l'espace urbain, afin de garantir l'attractivité des quartiers et d'améliorer la vie quotidienne de leurs habitants.

Seront donc appréciées les actions qui visent à :

Permettre aux habitants d'exprimer leurs attentes et leurs besoins.

Faire mieux comprendre l'opération de renouvellement urbain, par la réalisation par exemple, de maquettes, d'expositions.

Encourager les actions de participation des habitants à la vie de leur quartier.

Faire connaître la richesse et la diversité de la nature en ville avec par exemple des journées d'observation avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), la pose de nichoirs à insectes, oiseaux ...

Favoriser le lien social par l'appropriation des espaces publics et le développement d'une image positive du quartier (mise en place de jardins partagés, de concours de jardin, de semis de plantes sauvages ...).

S'agissant plus particulièrement de l'habitat, les actions devront proposer un accompagnement dans le logement concernant par exemple la sensibilisation aux économies d'énergie, la réhabilitation, ...

Accès à la santé

Favoriser les actions de prévention santé grand public au sein des équipements de quartier en lien avec les écoles, en organisant par exemple des animations mensuelles sur les principales thématiques comme, l'hygiène et la santé buccodentaire, la contraception, l'addiction.

En matière d'éducation sexuelle, organiser des programmes d'information auprès des jeunes et de leurs parents et ce, plus particulièrement sur la contraception afin de prévenir les grossesses précoces et le recours à l'avortement.

Développer également des actions de prévention des conduites à risque en matière de pratiques alimentaires (équilibre alimentaire, anorexie, surcharge pondérale, obésité)

Accès à l'emploi et développement économique

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale soutiendra la mise en place d'un référentiel de certification et de valorisation des compétences acquises lors de parcours en structures d'insertion par l'activité économique.

Les actions visant à lever les freins à l'emploi seront étudiées avec la plus grande attention. Il s'agira par exemple :

d'améliorer la connaissance mutuelle du monde professionnel et des jeunes actifs par le développement d'interactions entre les entreprises, les jeunes demandeurs d'emploi et les organismes de formation. Les actions mises en œuvre devront, d'une part, améliorer la connaissance par les recruteurs potentiels des compétences disponibles localement et d'autre part, faire connaître auprès des jeunes et des chômeurs, la réalité du marché du travail et les évolutions en matière d'offre d'emploi des entreprises sur notre territoire.

d'apporter des solutions adaptées aux besoins des familles en matière de garde des enfants par la mise en place d'un réseau d'accueil alternatif (garde de courte durée, horaires atypiques, accueil improvisé, ...)

Constitution des dossiers

Vous trouverez sur le site de la ville de Saumur le dossier de demande de subvention à télécharger. Le service Politique de la ville peut également vous le transmettre.

Ce dossier CERFA est à compléter et à transmettre au service politique de la ville de Saumur [en version papier et électronique](#).

Votre dossier devra comprendre :

Le dossier CERFA complété et signé, les statuts de l'association, un RIB, les délégations de signature si nécessaire.

Privilégiez une présentation claire et précise du descriptif du projet ainsi que du budget, qui doit être détaillé et équilibré. Les crédits de la Politique de la ville couvrent les frais spécifiques de mise en œuvre de l'action mais en aucun cas les dépenses de fonctionnement courant de l'association.

Votre projet doit se dérouler dans l'année, entre janvier et décembre. Si l'action que vous proposez est une action reconduite, vous devez impérativement compléter votre bilan financier et qualitatif.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de renseigner correctement le dossier Cerfa. Toute absence d'information induit des retards au niveau des services de l'Etat et peut donc avoir une incidence sur le versement de votre subvention.

Dates butoirs de remise des dossiers 2012 :

Le 16 décembre 2011

Le 20 avril 2012

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la Politique de la ville

Coordonnées :

Hôtel de ville

Direction des solidarités

BP 300- 49408 Saumur cedex

02 41 83 30 63

politiqueville@ville-saumur.fr